

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 2 mai 2016, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Jean-Marc Beauchesne, Robert Emond et Sylvain Thérout, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2016-05-098

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant au point *Affaires nouvelles* :

13.1 Refinancement du règlement numéro 517.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-099

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 14 avril 2016

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 14 avril 2016;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et celui de la séance extraordinaire du 14 avril 2016 soient adoptés tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 mars 2016.

La directrice générale mentionne avoir remis aux membres du conseil les deux états comparatifs requis par la loi, ces états qui doivent être déposés semestriellement concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2016.

Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2015.

2016-05-100

Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2015

Considérant que le rapport financier au 31 décembre 2015 a été présenté aux membres du Conseil par Mme Barbara Côté de la firme Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL;

Considérant qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés par

la firme Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL dont les états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la municipalité de Saint-David au 31 décembre 2015 et autorise le maire et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à l'audit 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

#### Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault revient brièvement sur le 5 à 7 des bénévoles et mentionne que 57 bénévoles se sont inscrits à cette rencontre annuelle. Elle sollicite et obtient la permission de participer à l'assemblée générale annuelle du Réseau-Biblio Montérégie du 25 mai prochain en compagnie de la responsable de la Bibliothèque Laure-Desrosiers. Elle demande qu'une lettre de remerciements soit envoyée à la Caisse Desjardins des Chênes pour le don de 700 \$ accordé à la Bibliothèque Laure-Desrosiers lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 20 avril dernier. Elle termine son intervention en précisant que le projet de plaque affichant le nom de toutes les personnes ayant occupé le poste de maire de Saint-David devrait se concrétiser bientôt.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne qu'il est toujours dans l'attente des explications demandées à la Sûreté du Québec suite au passage de véhicules de la SQ à grande vitesse dans les rues du village. Il précise que la Sûreté du Québec a répondu à 56 cartes d'appel sur le territoire de Saint-David pour la période de janvier à avril 2016 et que l'agent-parrain de la municipalité souhaite rencontrer les jeunes du camp de jour au cours de la période estivale. En ce qui concerne le Service de sécurité incendie, il mentionne que les pompiers ont eu à intervenir dans le 5<sup>e</sup> Rang sur les lieux d'un feu de joie qui s'est propagé à l'herbe. Il poursuit en précisant qu'il effectuera des vérifications concernant la garantie de l'alternateur de l'autopompe qui a été remplacé en juillet 2015 et qui a dû être à nouveau remplacé cette année; le retrait de la facture reliée à cette réparation figurant sur la liste des comptes à payer est demandé.

Le conseiller Jean-Marc Beauchesne revient brièvement sur la soirée du 23 avril dernier organisée par le Club de l'Âge d'Or de Saint-David et mentionne que cette activité a permis d'amasser une somme de 3 700 \$.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne que la prochaine réunion de l'organisme ComUnité se tiendra le 31 mai prochain. Elle revient brièvement sur la dernière rencontre du Comité régional de la famille de la MRC au cours de laquelle les membres ont reçu de l'information sur les jardins surélevés, l'initiative Aînés-Actifs et les services offerts aux aînés par la travailleuse de milieu. Elle termine en précisant que la prochaine réunion du Comité régional de la famille se tiendra le 14 juin prochain.

Le conseiller Robert Emond rappelle la tenue du Tour cycliste panoramique de la Yamaska le 14 août prochain et donne quelques informations concernant l'accueil des cyclistes lors de leur passage sur le territoire de Saint-David. Il revient brièvement sur la dernière réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David et mentionne que l'assemblée générale annuelle de l'organisme Destination Saint-David se tiendra le 3 mai 2016 à l'édifice municipal de Saint-David.

Le conseiller Sylvain Théroix demande des informations concernant le dossier du nettoyage des fossés du Petit Rang puisqu'il n'a pu assister à la rencontre des propriétaires concernés qui s'est tenue le 28 avril dernier.

M. le Maire explique les différentes étapes rattachées aux travaux de nettoyage requis dans les fossés du Petit Rang et aborde brièvement le mode de répartition des coûts privilégié par le Conseil. Il donne également quelques informations relatives au projet de PDZA (Plan de développement de la zone agricole) de la MRC de Pierre-De Saurel.

#### Paiement des comptes

2016-05-101

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer, à l'exception de la facture au numéro 9, pour un montant de 75 463,35 \$ et de comptes payés pour un montant de 44 351,95 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de mai 2016.

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 535-01  
(2016-05-102)

#### Règlement numéro 535-01 modifiant le règlement numéro 535 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement numéro 535 afin d'imposer une taxe pour le financement des centres d'urgence 911, et ce, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE le décret 126-2016 oblige les municipalités à modifier leur règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil adopte le règlement numéro 535-01 des règlements de cette municipalité pour décréter ce qui suit :

#### ARTICLE 1

L'article 3 du règlement numéro 535 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois

par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

## ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2015-05-103

### Autorisation pour placement à court terme

Considérant qu'il est recommandé d'effectuer des placements à court terme pour obtenir un meilleur rendement sur le montant de l'encaisse;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer des placements à court terme auprès de la Caisse Desjardins des Chênes au cours de l'année financière 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-104

### Mandat à un conseiller en ressources humaines pour établir un organigramme et une description de poste pour chaque employé

Considérant que la Municipalité de Saint-David compte maintenant plusieurs employés;

Considérant qu'il est devenu nécessaire de préciser l'organigramme et clarifier les descriptions de tâches des employés;

Considérant que ce travail nécessite les services d'un conseiller en ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil retienne les services de M. Pierre Ceretti pour établir un organigramme et une description de tâches pour chaque employé. Ce mandat sera effectué au taux horaire de 50 \$ et cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Il n'y a pas unanimité sur cette résolution et le vote est demandé.

En accord avec la résolution

Colette Lefebvre-Thibeault  
Jean-Marc Beauchesne  
Linda Cournoyer  
Robert Emond

En désaccord avec la résolution

Gilles Hébert  
Sylvain Thérioux

La résolution est adoptée sur division.

2016-05-105

Résolution requise pour la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par la municipalité

Considérant que la Municipalité de Saint-David a soumis une demande d'autorisation à la CPTAQ afin de remplacer un usage résidentiel par un usage public sur une partie du lot 5 250 094;

Considérant que la résolution numéro 2016-02-040 adoptée par la municipalité relativement à cette demande d'autorisation nécessite un complément d'information;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil informe la CPTAQ que les quelques espaces vacants hors de la zone agricole sont destinés à la construction résidentielle et commerciale et que l'emplacement visé par la demande de la Municipalité permettrait l'utilisation d'un garage existant et éviterait la construction d'un nouveau bâtiment.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-106

Signataire pour l'inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Sylvain Thérioux et résolu que ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire de mise à jour des renseignements fournis relatif à l'inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds.

Il est également résolu d'autoriser un montant de cent trente-huit dollars (138 \$) pour défrayer le coût d'inscription au registre des véhicules de la municipalité et d'affecter cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-220-00-455 et 02-320-00-455.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-107

Invitation relative à la Campagne annuelle de la promotion de la santé mentale 2016-2017

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être

partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne [etrebiendanssatete.ca](http://etrebiendanssatete.ca);
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Saint-David et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-108

Demande relative à la Journée nationale des Patriotes soumise par le député Sylvain Rochon

Considérant que le Gouvernement du Québec, par le décret 1322-2002 ayant pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des Patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

Considérant que la Journée nationale des Patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but *d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique*;

Considérant que la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et les municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée la rébellion des Patriotes de 1837-1838;

Considérant qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des Patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le drapeau des Patriotes soit hissé face à l'hôtel de ville, à chaque année, à partir du troisième jour précédant jusqu'au troisième suivant la Journée nationale des Patriotes, pour une durée totale de sept jours.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-109

Demande du directeur du Service de sécurité incendie

Considérant la demande soumise par le directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise un montant de 1 307,27 \$ pour défrayer les frais reliés à la formation d'opérateur d'autopompe du pompier Nathan Faucher auprès de la firme Educ-Expert et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-454.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-110

Octroi du contrat pour des travaux de rapiéçage dans divers rangs de la municipalité

Considérant que la Municipalité de Saint-David a demandé des soumissions pour des travaux de rapiéçage mécanisé dans divers chemins de la municipalité;

Considérant que les cinq soumissions suivantes ont été présentées :

- Pavage 132/9254-8965 Québec inc.	39 666,38 \$
- Les Entreprises Patrick Lavigne inc.	42 249,86 \$
- Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée	55 877,85 \$
- Smith Asphalte inc.	54 670,61 \$
- Vallières Asphalte inc.	36 993,21 \$

Considérant que la soumission présentée par Vallières Asphalte inc. est la plus basse soumission conforme;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil octroie, au montant de 36 993,21 \$ en tenant compte de la quantité de tonnes approximative mentionnée au devis, le contrat relatif à des travaux de rapiéçage mécanisé dans divers chemins de la municipalité à la compagnie Vallières Asphalte inc. qui devra effectuer les travaux conformément au devis descriptif du projet numéro VO-2016-01 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-111

Travaux d'élagage aux arbres de l'emplacement du 41, rue Vue-du-Manoir

Considérant la soumission présentée par Services d'Arbres de la Sablonnière enr. pour l'élagage d'entretien complet de cinq arbres sur le terrain de l'emplacement du 41, rue Vue-du-Manoir;

Considérant que cette soumission inclus le ramassage du bois et le nettoyage des lieux;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Linda Cournoyer et résolu d'octroyer à Services d'Arbres de la Sablonnière enr. un contrat, au montant de 800 \$ plus taxes, pour l'élagage de cinq arbres sur le terrain de la caserne de pompiers et d'affecter cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-112 Travaux d'arrosage contre les araignées pour les édifices municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'un entrepreneur pour l'arrosage extérieur contre les araignées des bâtiments appartenant à la municipalité;

Considérant la soumission au montant de 400 \$ présentée par le fournisseur Bob Les Bébités pour effectuer cet arrosage;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne les services de Bob Les Bébités pour procéder à l'arrosage extérieur contre les araignées des bâtiments municipaux, plus précisément l'hôtel de ville, l'édifice municipal, l'installation Le Cheval Marin, la salle de l'Âge d'Or, l'abri des casiers postaux ainsi que le bâtiment du site de traitement des eaux usées, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-522, 02-190-00-522, 02-590-00-522 et 02-415-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-113 Autorisation pour dépenses reliées à l'installation du panneau électronique

Considérant l'adoption de la résolution numéro 2015-12-244 autorisant l'achat et l'installation d'un panneau électronique;

Considérant que le projet visant l'installation d'un panneau électronique soumis dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Pierre-De Saurel a été approuvé;

Considérant que l'installation de ce panneau nécessite certains travaux;

Considérant la soumission présentée par Construction Beaulieu Bergeron inc. au prix de 2 971 \$ plus taxes pour la coulée de deux bases de béton;

Considérant que le nouveau panneau électronique sera alimenté en électricité par le panneau du kiosque postal;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise les dépenses reliées à l'installation du nouveau panneau électronique et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-600-10-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-114 Contrat pour le suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées

Considérant que la municipalité a demandé une proposition de services à deux firmes pour l'opération, le suivi et l'entretien de ses ouvrages d'assainissement des eaux usées;

Considérant que ce Conseil est d'avis que le suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées par la firme retenue peut s'effectuer à raison d'une visite par semaine étant donné que l'inspecteur municipal se rend régulièrement sur les lieux;



En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil octroi le contrat pour l'opération, le suivi et l'entretien de la station d'épuration des eaux usées de Saint-David à la firme Aquatech pour une période d'un an à compter de ce jour selon l'option 2, au prix de 11 100 \$ plus taxes, en précisant que les documents de demande de proposition de service et la résolution accordant le contrat constituent les documents contractuels et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-411.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-115

Approbation des états financiers 2015 de l'OMH de Saint-David

Considérant que les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-David au 31 décembre 2015 montrent un déficit après capitalisation de 9 195 \$;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil approuve les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-David pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 qui prévoit un versement de contribution municipale d'un montant de 919 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-116

Cautionnement à l'Association des Loisirs de Saint-David pour son projet de réfection de la dalle de béton et des bandes de patinoire au Centre récréatif

Considérant que ce Conseil a autorisé l'Association des Loisirs de Saint-David à effectuer les travaux de réfection requis à la section glace du Centre récréatif pour permettre le maintien des activités hivernales et une augmentation de l'offre d'activités sportives à la communauté;

Considérant que ces travaux consistent à défaire les bandes, à excaver la surface asphaltée et une partie des matériaux sous celle-ci (pierre et sable) ainsi qu'à installer une nouvelle surface de béton armé avec une isolation et des bandes d'aluminium neuves avec nouvelle baie vitrée;

Considérant que lors d'exécution de travaux, l'Association des Loisirs de Saint-David doit se conformer à toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux;

Considérant que l'Association des Loisirs de Saint-David a amassé une partie des fonds nécessaires pour réaliser les travaux requis à la section glace du Centre récréatif;

Considérant que l'Association des Loisirs de Saint-David doit contracter un prêt de 260 000 \$, remboursable sur 12 ans, pour lui permettre de réaliser l'ensemble des travaux requis;

Considérant que l'institution prêteuse exige que la municipalité se rende caution d'une partie de cette obligation;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Robert Emond et résolu que la municipalité de Saint-David se porte caution en faveur de l'Association des Loisirs de Saint-David d'un montant de 49 995 \$ pour 12 ans afin de permettre à l'organisme de réaliser les travaux requis au Centre récréatif pour l'organisation et la promotion d'activités culturelles et de loisirs, et ce Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document se rattachant à cette caution.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-117

Autorisation à l'organisme ComUnité pour le tenue de la Fête nationale

Considérant les demandes relatives aux célébrations de la Fête nationale du 23 juin prochain soumise verbalement par la présidente de l'organisme ComUnité;

Considérant que ComUnité demande l'assistance de deux pompiers volontaires pour assurer la sécurité lors du feu de joie, soit de 22 h à 2 h;

Considérant que des feux d'artifice sont au programme des activités;

Considérant la fermeture de la rue Thérroux souhaitée par ComUnité pour accroître la sécurité des gens lors des festivités;

Considérant que ce Conseil peut autoriser à faire un feu pour un événement spécifique aux conditions qu'il jugera opportun;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérroux, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise l'organisme ComUnité à tenir les festivités de la Fête nationale sur le terrain du Centre récréatif de Saint-David, à y faire un feu de joie et à y présenter des feux d'artifice sous la supervision d'un artificier. Il est également résolu d'autoriser la présence de deux pompiers volontaires pour assurer la sécurité lors du feu de joie ainsi que la fermeture de la rue Thérroux de l'intersection de la rue de la Rivière-David jusqu'à proximité du HLM pour la tenue des célébrations du 23 juin prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-118

Projet Initiative Aînés-Actifs présenté aux responsables des questions familiales

Considérant le projet Initiative Aînés-Actifs présenté aux responsables des questions familiales et aînées lors de la dernière rencontre du Comité régional de la famille de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant les frais rattachés à ce projet et le manque d'intérêt des aînés pour ce type d'activités;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Sylvain Thérroux et résolu de ne pas donner suite au projet Initiative Aînés-Actifs visant à organiser une variété d'activités physiques dans un parc extérieur de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseiller présents.

2016-05-119/1

Résolution relative aux conditions de l'emprunt relatif au règlement numéro 517

Considérant que la municipalité doit transiger directement avec son institution financière pour un refinancement inférieur à 100 000 \$ et que le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000 \$;

Considérant le refinancement d'un montant de 78 400 \$ relatif à un emprunt échéant le 20 juin 2016 pour le règlement numéro 517;

Considérant l'offre de refinancement soumise par la Caisse Desjardins des Chênes;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond et résolu :

Que la Municipalité de Saint-David accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Chênes pour son emprunt par billet en date du 20 juin 2016 au montant de 78 400\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 517. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$ valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

15 680 \$	3,99000%	20 juin 2017
15 680 \$	3,99000%	20 juin 2018
15 680 \$	3,99000%	20 juin 2019
15 680 \$	3,99000%	20 juin 2020
15 680 \$	3,99000%	20 juin 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-119/2

Résolution relative à l'emprunt par billet au montant de 78 400 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 517

Considérant que conformément au règlement d'emprunt numéro 517 et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-David souhaite emprunter par billet un montant total de 78 400 \$;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 78 400 prévu au règlement numéro 517 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 20 juin 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>15 680 \$</b>
<b>2018</b>	<b>15 680 \$</b>
<b>2019</b>	<b>15 680 \$</b>
<b>2020</b>	<b>15 680 \$</b>
<b>2021</b>	<b>15 680 \$</b>

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-David émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 juin 2016).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2016-05-120

Demande à la Municipalité de Pierreville concernant la coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin

Considérant que la Municipalité de Saint-David a accepté de participer au financement de la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin pour les cinq prochaines années;

Considérant que plusieurs contribuables de Saint-David sont membres de cette coopérative;

Considérant que la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin a comme projet de relocaliser ses services;

Considérant qu'un document soumis à la Municipalité par la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin qualifie d'emplacement idéal le terrain occupé par l'église de Pierreville;

Considérant que le terrain visé appartient à la municipalité de Pierreville;

Considérant que des échanges ont eu lieu entre la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin et la municipalité de Pierreville concernant cet emplacement;

Considérant que des informations parvenues au Conseil municipal de Saint-David stipulent que la Municipalité de Pierreville a abandonné le projet qui permettrait à la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin de s'établir sur le terrain occupé par l'église de Pierreville;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil demande au Conseil municipal de Pierreville d'étudier de nouveau le dossier visant le déménagement des services de la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin avant de procéder à la vente du terrain visé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-05-121

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Sylvain Thérout, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2<sup>o</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je, Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

\_\_\_\_\_  
Michel Blanchard, maire